

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Version : V03

Numéro de dossier : EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02
Norme employée : AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)
Date du repérage : 29/11/2024
Heure d'arrivée : 09 h 30
Date émission : 19/12/2025



Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition, conformément à l'arrêté du 26 juin 2013, de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la note de la DGT de juin 2021. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **ANCIEN COLLEGE SKOL AN AOD
BATIMENT C
RUE CHANOINE ETIENNE RANNOU
29880 GUISSENY**

Référence cadastrale : **756**
Périmètre de repérage : **Ensemble du bâtiment**

Propriétaire

Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (Sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2025**

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	HELORET Franck	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 26/03/2024 Échéance : 25/03/2031 N° de certification : 23-2291
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	HELORET Franck	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 26/03/2024 Échéance : 25/03/2031 N° de certification : 23-2291

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Laboratoires ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	3
D.	Résultats détaillés du repérage.....	4
	D.1. Listes des locaux visités.....	4
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	8
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	22
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	22
	D.6. Zones non visitées.....	23
E.	Annexes au rapport.....	24
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	24
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	26
	E.3. Planches de repérage.....	28
	E.4. Résultats d'analyses.....	31

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **29/11/2024**

Type de bâtiment : **Bâtiment**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Aucun accompagnateur

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Bâtiment fortement encombré en intérieur et extérieure, éventuellement des prélèvements complémentaires seront à prévoir après nettoyage du bâtiment et défrichage des extérieurs. Réseau enterré, des prélèvements complémentaires seront éventuellement à prévoir si découverte de nouveaux matériaux.

Après vérification, le prélèvement P29, initialement enregistré comme positif, s'avère en réalité négatif. Cette correction est confirmée par les prélèvements complémentaires P65 et P66, eux aussi négatifs. Il n'y a donc pas eu de pollution pour P29, malgré son enregistrement initial comme positif. À noter : Le procès-verbal d'analyse de P29 restera toutefois marqué comme positif.

Après vérification, le prélèvement P34, initialement enregistré comme positif, s'avère en réalité négatif. Cette correction est confirmée par les prélèvements complémentaires P60 et P61, eux aussi négatifs. Il n'y a donc pas eu de pollution pour P34, malgré son enregistrement initial comme positif. À noter : Le procès-verbal d'analyse de P34 restera toutefois marqué comme positif.

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Écarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
EUROFINS	Parc de la Lormandiere Rue Maryse Bastie Batiment C Campus de Ker Lann - 35170 BRUZ	1-6491



C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

(Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante)

Plaque en fibres-ciment (A) en vrac (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 1	Plaque fibres-ciment (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 1; RDC - Pièce 3
Faux plafond (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 3	Plaque fibres-ciment (A) en vrac (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 4
Conduit fibres-ciment (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Parties extérieures	Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Toiture - Toit 2
Ardoises composite (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Toiture - Toit 1	Ardoises composite (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Toiture - Toit 1
Conduit fibres-ciment (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Parties extérieures	Conduit fibres-ciment (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Parties extérieures
Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : Toiture - Toit 2	Faux plafond (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 3
Peinture murale (vert) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 4	

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.



D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- ❖ RDC - Pièce 1
- ❖ RDC - Pièce 4
- ❖ Toiture - Toit 2

- ❖ RDC - Pièce 2
- ❖ RDC - Pièce 5

- ❖ RDC - Pièce 3
- ❖ Toiture - Toit 1

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

- (1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante
- (2) : Conformément à note de la DGT de juin 2021, le tableau ci-dessous comporte les informations nécessaires à l'évaluation de la quantité de matériaux contenant de l'amiante. Les informations collectées (nombre d'unités, linéaires, surfaces) sont fournies sans précision de marge d'erreur, aucune imprécision ne peut donc être opposée à la société AED Expertises. Ces relevés ne visent en aucun cas à permettre un chiffrage des interventions en sous-section 3 ou 4, ni de traitement des déchets contenant de l'amiante. La responsabilité de la société AED Expertises ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion	Photo	Quantité estimée ⁽²⁾
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0007 Description : Plaque en fibres-ciment (A) en vrac	Après analyse en laboratoire (P0007)		
RDC - Pièce 1; RDC - Pièce 3	Identifiant : M0008 Description : Plaque fibres-ciment (A)	Après analyse en laboratoire (P0008)		50 m2
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0018 Description : Faux plafond (A)	Après analyse en laboratoire (P0018)		15 m2
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0030 Description : Plaque fibres-ciment (A) en vrac	Après analyse en laboratoire (P0030)		

Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion	Photo	Quantité estimée ⁽²⁾
Parties extérieures	Identifiant : M0040 Description : Conduit fibres-ciment (A)	Après analyse en laboratoire (P0040)		
Toiture - Toit 2	Identifiant : M0044 Description : Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (A)	Après analyse en laboratoire (P0044)		242 m2
Toiture - Toit 1	Identifiant : M0045 Description : Ardoises composite (A)	Après analyse en laboratoire (P0045)		400 m2
Toiture - Toit 1	Identifiant : M0046 Description : Ardoises composite (A)	Après analyse en laboratoire (P0046)		400 m2
Parties extérieures	Identifiant : M0053 Description : Conduit fibres-ciment (A)	Après analyse en laboratoire (P0053)		7 U



Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion	Photo	Quantité estimée ⁽²⁾
Parties extérieures	Identifiant : M0054 Description : Conduit fibres-ciment (A)	Après analyse en laboratoire (P0054)		7 U
Toiture - Toit 2	Identifiant : M0058 Description : Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (A)	Après analyse en laboratoire (P0058)		242 m2
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0062 Description : Faux plafond	Après analyse en laboratoire (P0062)		15 m2
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0064 Description : Peinture murale (vert)	Après analyse en laboratoire (P0064)		20 m2

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Colle de carrelage de sol	
RDC - Pièce 1; RDC - Pièce 5	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Colle de carrelage de sol	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Béton	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Colle de carrelage de sol	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Conduit fibres-ciment	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Colle de carrelage de sol	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Faux plafond	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Conduit-ciment	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Conduit Brique	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Enduit plâtre de scellement	
RDC - Pièce 2	Identifiant : M0013 (P0013) Description : Linoleum + colle	
RDC - Pièce 2	Identifiant : M0014 (P0014) Description : Colle + ragréage	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 2	Identifiant : M0015 (P0015) Description : Enduit ciment Joints murs brique	
RDC - Pièce 2	Identifiant : M0016 (P0016) Description : brique	
RDC - Pièce 2	Identifiant : M0017 (P0017) Description : Enduit plâtre De scellement	
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0019 (P0019) Description : Béton	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0020 (P0020) Description : Linoleum + colle	
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0021 (P0021) Description : Enduit ciment mural	
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0022 (P0022) Description : Conduit fibres-ciment	
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0023 (P0023) Description : Enduit ciment Joints murs briques	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0024 (P0024) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0025 (P0025) Description : Colle de carrelage de sol	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0026 (P0026) Description : Béton	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0027 (P0027) Description : Peinture murale (vert)	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0028 (P0028) Description : Enduit ciment mural	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0029 (P0029) Description : Isolant calfeutrement	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0031 (P0031) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0032 (P0032) Description : Enduit ciment Tappe fenêtre	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0033 (P0033) Description : Enduit ciment Regingot fenêtres	
RDC - Pièce 4; RDC - Pièce 5	Identifiant : M0034 (P0034) Description : Joint chassis-maçonnerie	
Parties extérieures	Identifiant : M0035 (P0035) Description : Appui de fenêtre pré-fabriquée	
Parties extérieures	Identifiant : M0036 (P0036) Description : Enduit ciment Façade	

Localisation	Description du matériau	Photo
Parties extérieures	Identifiant : M0037 (P0037) Description : Béton seuil de porte	
Parties extérieures	Identifiant : M0038 (P0038) Description : Appui de fenêtre pré-fabriquée	
Parties extérieures	Identifiant : M0039 (P0039) Description : Enduit ciment Joints murs pierres	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0041 (P0041) Description : Enduit ciment Joints murs pierres	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0042 (P0042) Description : Enduit ciment mural	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0043 (P0043) Description : béton poteaux	
Parties extérieures	Identifiant : M0047 (P0047) Description : Enduit ciment Solin	
Parties extérieures	Identifiant : M0048 (P0048) Description : Ardoises composite de rive	

Localisation	Description du matériau	Photo
Parties extérieures	Identifiant : M0049 (P0049) Description : Enduit ciment façade	
Parties extérieures	Identifiant : M0050 (P0050) Description : Béton	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0051 (P0051) Description : Enduit plâtre De mortier	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0052 (P0052) Description : Peinture murale (bleu)	

Localisation	Description du matériau	Photo
Parties extérieures	Identifiant : M0055 (P0055) Description : Conduit ciment	
Parties extérieures	Identifiant : M0056 (P0056) Description : Enduit ciment Façade	
Parties extérieures	Identifiant : M0057 (P0057) Description : Appui de fenêtre Beton	
RDC - Pièce 4; RDC - Pièce 5	Identifiant : M0059 (P0059) Description : Joint chassis-maçonnerie	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 4; RDC - Pièce 5	Identifiant : M0060 (P0060) Description : Joint chassis-maçonnerie	
RDC - Pièce 4; RDC - Pièce 5	Identifiant : M0061 (P0061) Description : Joint chassis-maçonnerie	
RDC - Pièce 3	Identifiant : M0063 (P0063) Description : Faux plafond	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0065 (P0065) Description : Papier bitumineux d'étanchéité	



Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0066 (P0066) Description : Isolant	



D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-



D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **GUISSENY**, le **19/12/2025**
Par : **HELORET Franck**

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - 102, route de Limours - Bat A6 - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**

E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangers de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

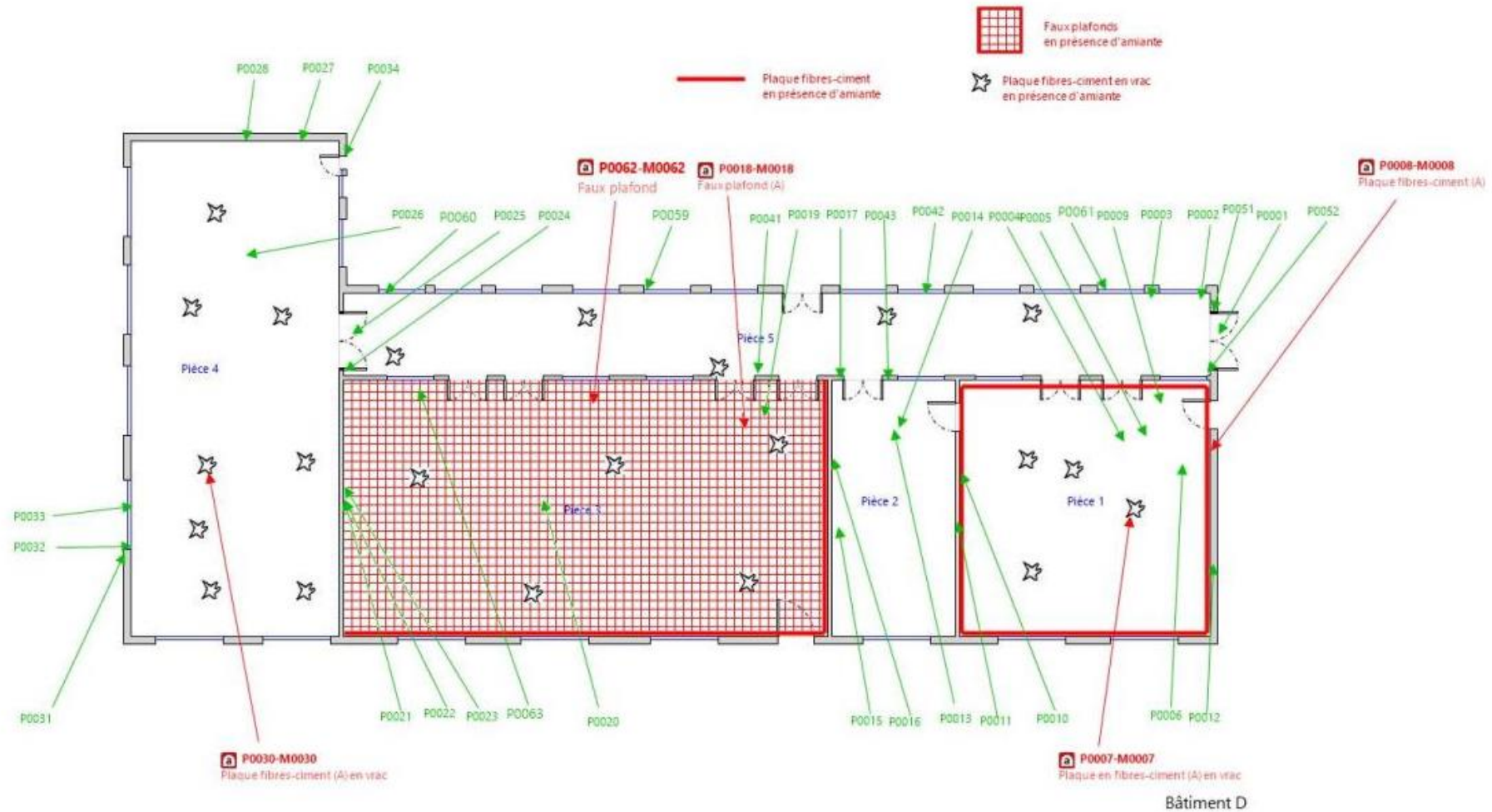
E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Colle de carrelage de sol	RDC - Pièce 5
P0002	Colle de carrelage de sol	RDC - Pièce 5
P0003	Béton	RDC - Pièce 5
P0004	Colle de carrelage de sol	RDC - Pièce 1
P0005	Conduit fibres-ciment	RDC - Pièce 1
P0006	Colle de carrelage de sol	RDC - Pièce 1
P0007	Plaque en fibres-ciment (A) en vrac	RDC - Pièce 1
P0008	Plaque fibres-ciment (A)	RDC - Pièce 1
P0009	Faux plafond	RDC - Pièce 1
P0010	Conduit-ciment	RDC - Pièce 1
P0011	Conduit Brique	RDC - Pièce 1
P0012	Enduit plâtre de scellement	RDC - Pièce 1
P0013	Linoleum + colle	RDC - Pièce 2
P0014	Colle + ragréage	RDC - Pièce 2
P0015	Enduit ciment Joints murs brique	RDC - Pièce 2
P0016	brique	RDC - Pièce 2
P0017	Enduit plâtre De scellement	RDC - Pièce 2
P0018	Faux plafond (A)	RDC - Pièce 3
P0019	Béton	RDC - Pièce 3
P0020	Linoleum + colle	RDC - Pièce 3
P0021	Enduit ciment mural	RDC - Pièce 3
P0022	Conduit fibres-ciment	RDC - Pièce 3
P0023	Enduit ciment Joints murs briques	RDC - Pièce 3
P0024	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 5
P0025	Colle de carrelage de sol	RDC - Pièce 5
P0026	Béton	RDC - Pièce 4
P0027	Peinture murale (vert)	RDC - Pièce 4
P0028	Enduit ciment mural	RDC - Pièce 4
P0029	Isolant calfeutrement	RDC - Pièce 4
P0030	Plaque fibres-ciment (A) en vrac	RDC - Pièce 4
P0031	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 4
P0032	Enduit ciment Tappe fenêtre	RDC - Pièce 4
P0033	Enduit ciment Reringot fenêtres	RDC - Pièce 4
P0034	Joint chassis-maçonnerie	RDC - Pièce 4
P0035	Appui de fenêtre pré-fabrique	Parties extérieures
P0036	Enduit ciment Façade	Parties extérieures
P0037	Béton seuil de porte	Parties extérieures
P0038	Appui de fenêtre pré-fabrique	Parties extérieures
P0039	Enduit ciment Joints murs pierres	Parties extérieures
P0040	Conduit fibres-ciment (A)	Parties extérieures
P0041	Enduit ciment Joints murs pierres	RDC - Pièce 5
P0042	Enduit ciment mural	RDC - Pièce 5
P0043	béton poteaux	RDC - Pièce 5
P0044	Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (A)	Toiture - Toit 2
P0045	Ardoises composite (A)	Toiture - Toit 1
P0046	Ardoises composite (A)	Toiture - Toit 1
P0047	Enduit ciment Solin	Parties extérieures
P0048	Ardoises composite de rive	Parties extérieures
P0049	Enduit ciment façade	Parties extérieures
P0050	Béton	Parties extérieures
P0051	Enduit plâtre De mortier	RDC - Pièce 5
P0052	Peinture murale (bleu)	RDC - Pièce 5
P0053	Conduit fibres-ciment (A)	Parties extérieures
P0054	Conduit fibres-ciment (A)	Parties extérieures



Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0055	Conduit ciment	Parties extérieures
P0056	Enduit ciment Façade	Parties extérieures
P0057	Appui de fenêtre Béton	Parties extérieures
P0058	Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (A)	Toiture - Toit 2
P0059	Joint châssis-maçonnerie	RDC - Pièce 5
P0060	Joint châssis-maçonnerie	RDC - Pièce 5
P0061	Joint châssis-maçonnerie	RDC - Pièce 5
P0062	Faux plafond	RDC - Pièce 3
P0063	Faux plafond	RDC - Pièce 3
P0064	Peinture murale (vert)	RDC - Pièce 4
P0065	Papier bitumineux d'étanchéité	RDC - Pièce 4
P0066	Isolant	RDC - Pièce 4

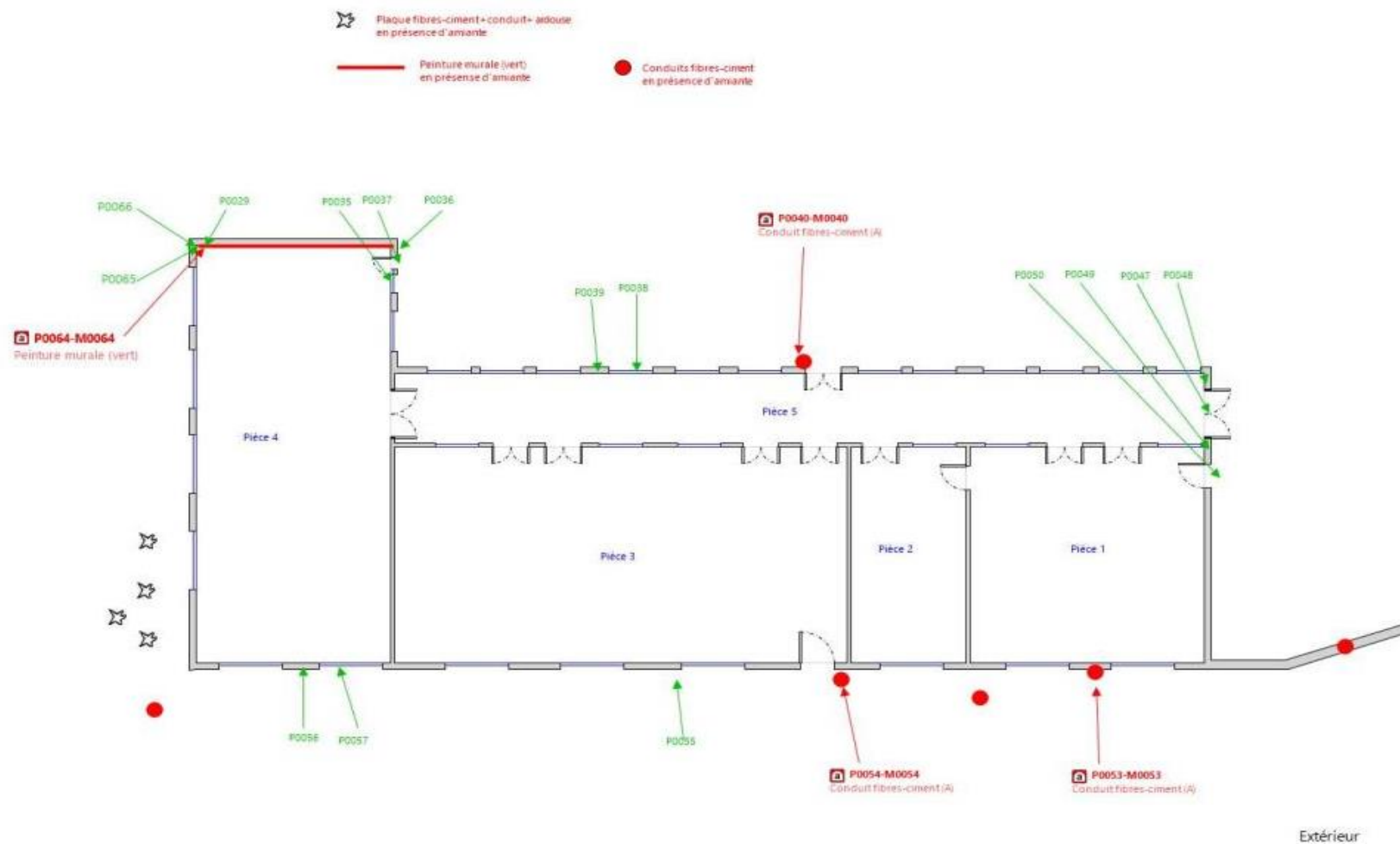
E.3. Planches de repérage



Annexe au rapport : EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNESBien : ANCIEN COLLEGE SKOL AN AOD
BATIMENT C
RUE CHANOINE ETIENNE RANNOU
29880 GUISSENYEtabli par : HELORET Franck
Société : AED Groupe
Le : 19/12/2025Croquis 1 / 3
Version : V03
du : 19/12/2025

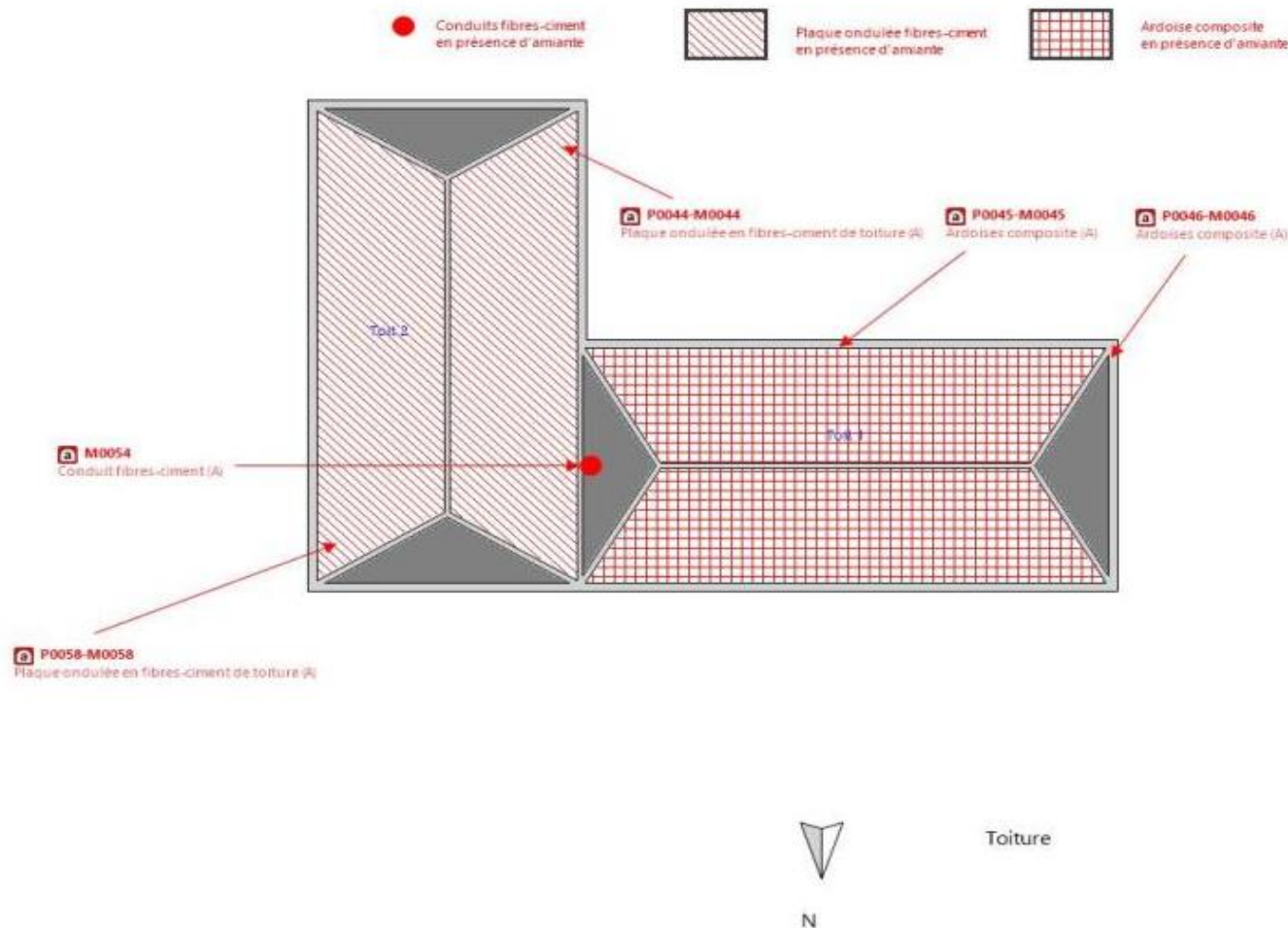
PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Annexe au rapport : EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNESBien : ANCIEN COLLEGE SKOL AN AOD
BATIMENT C
RUE CHANOINE ETIENNE RANNOU
29880 GUISSENYEtabli par : HELORET Franck
Société : AED Groupe
Le : 19/12/2025Croquis 2 / 3
Version : V03
du : 19/12/2025

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Annexe au rapport : EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNESBien : ANCIEN COLLEGE SKOL AN AOD
BATIMENT C
RUE CHANOINE ETIENNE RANNOU
29880 GUISSENYEtabli par : HELORET Franck
Société : AED Groupe
Le : 19/12/2025Croquis 3 / 3
Version : V03
du : 19/12/2025

A PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
A MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



E.4. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page1/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	P0001 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Piece 5	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * /STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	P0002 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Piece 5	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) + (noir) + (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (noir)	MET * /STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P0003 - Planchers - Dalle - Béton - RDC - Piece 5	Matériau dur de type béton (gris)	MET * /STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P0004 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Piece 1	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * /STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière

35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°

1-6491

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page2/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005 (2)	P0005 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - RDC - Piece 1	Matériau dur de type béton (noir) (granulaire)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006 (1)	P0006 - Revêtements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Piece 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) (tacheté) ; matériau dur de type ciment-colle (noir)	MET * / STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P0007 - Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque en fibres-ciment en vrac - RDC - Piece 1	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (marron)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
008	P0008 - Plafonds - Panneaux colles ou visses - Plaque fibres-ciment - RDC - Piece 1	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
009 (1)	P0009 - Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - RDC - Piece 1	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris) ; matériau de type peinture (blanc)(i)	MET * / E4VC	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page3/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010 (2)	P0010 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit-ciment - RDC - Piece 1	Matériau dur de type béton (marron) (granulaire)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P0011 - Conduits de fluides - Conduits - Conduit Brique - RDC - Piece 1	Matériau dur de type brique (rouge)	MET * / STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P0012 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit platre de scellement - RDC - Piece 1	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013 (1)	P0013 - Revêtements de sol - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - RDC - Piece 2	Matériau souple de type revêtement de sol (blanc) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle (blanc)	MET * / STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014 (1)	P0014 - Revêtements de sol - Colles - Colle + ragréage - RDC - Piece 2	Matériau souple de type revêtement de sol (vert) + (bleu) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle (jaune)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page4/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	P0015 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Joints murs brique - RDC - Piece 2	Matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET * / STX5	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
016	P0016 - Murs et cloisons - Briques - brique - RDC - Piece 2	Matériau dur de type brique (rouge)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
017	P0017 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit platre De scellement - RDC - Piece 2	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / E4VC	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
018 (1)	P0018 - Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - RDC - Piece 3	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris) ; matériau de type peinture (blanc)(ii)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
019	P0019 - Poutre - Maçonnerie - Béton - RDC - Piece 3	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière

35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°

1-6491

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page5/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020 (1)	P0020 - Revêtements de sol - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - RDC - Piece 3	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) ; matériau de type colle (jaune)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
021	P0021 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment mural - RDC - Piece 3	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
022 (2)	P0022 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - RDC - Piece 3	Matériau semi-dur de type enduit (rose)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
023	P0023 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Joints murs briques - RDC - Piece 3	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
024 (1)	P0024 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 5	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°

1-6491

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01 Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26 Page6/13
Dossier N° : 24SE014094 Date de réception : 25/06/2024 Date d'analyse : 26/06/2024
Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
025 (1)	P0025 - Revêtements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Piece 5	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
026	P0026 - Planchers - Dalle - Béton - RDC - Piece 4	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
027	P0027 - Murs et cloisons - Peinture - Peinture murale (vert) - RDC - Piece 4	Matériau de type peinture (blanc) + (vert)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
028	P0028 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment mural - RDC - Piece 4	Matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
029 (1)	P0029 - Murs et cloisons - Isolants - Isolant calfeutrement - RDC - Piece 4	Matériau fibreux de type isolant ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau de type peinture (vert)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01 Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26 Page7/13
Dossier N° : 24SE014094 Date de réception : 25/06/2024 Date d'analyse : 26/06/2024
Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
030 (1)	P0030 - Murs et cloisons - Revêtements durs - Plaque fibres-ciment en vrac - RDC - Piece 4	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) ; matériau de type peinture (blanc)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
031 (1)	P0031 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 4	Matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau de type peinture (beige)(i)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
032	P0032 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Tappe fenetre - RDC - Piece 4	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
033	P0033 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Reginot fenetres - RDC - Piece 4	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
034 (1)	P0034 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-maçonnerie - RDC - Piece 4	Matériau souple de type joint (blanc) ; matériau de type peinture (gris) en traces	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page 8/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (orange) (clair) ; matériau souple de type joint (blanc)(i)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
035	P0035 - Appuis de fenestres - Appuis de fenestres pre-fabriques - Appui de fenetre pre-fabrique - Parties exterieures	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
036	P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment Facade - Parties exterieures	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
037	P0037 - Planchers - Dalle - Beton seuil de porte - Parties exterieures	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
038	P0038 - Appuis de fenestres - Appuis de fenestres pre-fabriques - Appui de fenetre pre-fabrique - Parties exterieures	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01

Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26

Page9/13

Dossier N° : 24SE014094

Date de réception : 25/06/2024

Date d'analyse : 26/06/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
039	P0039 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Joints murs pierres - Parties extérieures	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
040	P0040 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Parties extérieures	Matériau dur de type ardoise (noir)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
041	P0041 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Joints murs pierres - RDC - Piece 5	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
042	P0042 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment mural - RDC - Piece 5	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
043	P0043 - Murs et cloisons - Enduits projetés - béton poteaux - RDC - Piece 5	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01 Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26 Page 10/13
Dossier N° : 24SE014094 Date de réception : 25/06/2024 Date d'analyse : 26/06/2024
Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
044	P0044 - Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulee en fibres-ciment de toiture - Toiture - Toit 2	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
045	P0045 - Toitures - Ardoises (composites) - Ardoises composite - Toiture - Toit 1	Matériau dur de type ardoise (noir)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
046	P0046 - Toitures - Ardoises (composites) - Ardoises composite - Toiture - Toit 1	Matériau dur de type ardoise (noir)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
047	P0047 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment Solin - Parties exterieures	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cémenteux)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
048	P0048 - Toitures - Ardoises (composites) - Ardoises composite de rive - Parties exterieures	Matériau dur de type ardoise (noir)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01 Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26 Page11/13
Dossier N° : 24SE014094 Date de réception : 25/06/2024 Date d'analyse : 26/06/2024
Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
049	P0049 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment façade - Parties extérieures	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
050	P0050 - Planchers - Dalle - Béton - Parties extérieures	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
051	P0051 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre De mortier - RDC - Piece 5	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
052 (1)	P0052 - Murs et cloisons - Peinture - Peinture murale (bleu) - RDC - Piece 5	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
053	P0053 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Parties extérieures	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite) *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01 Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26 Page12/13
Dossier N° : 24SE014094 Date de réception : 25/06/2024 Date d'analyse : 26/06/2024
Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
054	P0054 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Parties exterieures	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
055 (2)	P0055 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit ciment - Parties exterieures	Matériau semi-dur de type ciment (gris) (cémenteux)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
056	P0056 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment Facade - Parties exterieures	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cémenteux)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
057	P0057 - Appuis de fenetres - Appuis de fenetres - Appui de fenetre Beton - Parties exterieures	Matériau dur de type béton (blanc)	MET * / LEZ2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
058	P0058 - Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulee en fibres-ciment de toiture - Toiture - Toit 2	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (noir)	MOLP * / J3TD	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-019365-01 Date d'émission de rapport : 28/06/2024 10:26 Page 13/13
Dossier N° : 24SE014094 Date de réception : 25/06/2024 Date d'analyse : 26/06/2024
Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Les différentes couches décrites de manière commune sont techniquement inséparables.
- (2) Description client non-cohérente avec l'échantillon physiquement présent.

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.
- (ii) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Cassandra Pouliquen
Technicienne Analyste en
Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042472-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:57

Page 1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P0059 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-maçonnerie - RDC - Piece 5	Matériau souple de type joint (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) en traces	MET * / U7AK	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042472-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:57

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042473-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:57

Page1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002	P0060 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-maçonnerie - RDC - Piece 5	Matériau souple de type joint (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / U7AK	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042473-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:57

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042474-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:58

Page1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	P0061 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-maçonnerie - RDC - Piece 5	Matériau souple de type joint (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / U7AK	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042474-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:58

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042475-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:58

Page 1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	P0062 - Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - RDC - Piece 3	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige) ; matériau (noir)(i)	MET * / Z6EB	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)

(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042475-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:58

Page 2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann, Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042476-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:58

Page 1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P0063 - Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - RDC - Piece 3	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (marron) ; matériau (noir) en traces(i)	MET * / U7AK	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)

(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042476-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:58

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042477-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:59

Page1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	P0064 - Murs et cloisons - Peinture - Peinture murale (vert) - RDC - Piece 4	Matériau de type peinture (vert) + (blanc)(i)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)

- (i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042477-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:59

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042478-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:59

Page1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	P0065 - Mur - Revêtements et colles - Papier bitumineux d'étanchéité - RDC - Piece 4	Matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune) (bitumineux) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr


RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042478-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:59

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Franck HELORET

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042479-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:59

Page1/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	P0066 - Murs et cloisons - Isolants - Isolant - RDC - Piece 4	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET * / U8VQ	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr


RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-SE-042479-01

Date d'émission de rapport : 09/12/2024 17:59

Page2/2

Dossier N° : 24SE028552

Date de réception : 04/12/2024

Date d'analyse : 05/12/2024

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240524_PARCELLE756_02



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



HELORET Franck
sous le numéro 23-2291

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 26/03/2024 | Validité : 25/03/2031 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 26/03/2024 | Validité : 25/03/2031 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 24/01/2024 | Validité : 23/01/2031 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | DPE Tous types de bâtiments | Prise d'effet : 24/01/2024 | Validité : 23/01/2031 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 27/10/2023 | Validité : 26/10/2030 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 27/10/2023 | Validité : 26/10/2030 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 27/10/2023 | Validité : 26/10/2030 |
| Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |

23-2291 - v5 - 26/03/2024



AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES

Tél : 0557341313

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

Vos références :

Contrat n° 7627751904

Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

**SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/07/2024** et garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, tant pour son compte, que pour celui de ses assurés additionnels :

AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED EXPERTISE CENTRE AUVERGNE
1 ALLEE ALAN TURING
63170 AUBIERE

AED SERVICES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Pour l'ensemble des activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



2/ **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'**électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique.,.

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.

Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.

Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.

Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES
		par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance	450 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 €
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre	3 200 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance	400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance	400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

Fait à TRESSES le 4 juillet 2024
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance